

La violence conjugale ciblée

QUAREGNON Escale de la Caravelle des droits des femmes

► La Caravelle des Droits des femmes sillonne la Wallonie pour permettre aux femmes de revendiquer leurs droits.

► Après La Louvière, elle faisait escale à Quaregnon avant de poursuivre son périple dans la région de Mons.

La Caravelle des droits des femmes poursuit son périple. Mardi, ce projet itinérant de Vie féminine s'arrêtait à Quaregnon pour une escale de deux jours, avant de s'en aller pour Mons (ce vendredi 11) et Ecaussinnes (le samedi 12). Le mouvement d'éducation permanente féministe balaya largement le champ des droits des femmes en proposant des animations créatives, des ateliers d'expression, une exposition consacrée aux grandes résistantes contemporaines, des rencontres avec des services spécifiques...

Ainsi, dans les locaux de la Maison culturelle de Quaregnon, deux fonctionnaires du Service Accueil des victimes au sein de la Maison de Justice de Mons présentaient les différentes missions dudit service. Ces fonctionnaires fédéraux, que la 6^e réforme de l'Etat va transférer aux entités fédérées n'ont pas à se prononcer sur les revendications politiques du mouvement féministe qui réclame, par exemple, la tolérance zéro à l'égard des actes de violence conjugale. Comparant cette violence particulière aux autres situations qui mènent les personnes au service Accueil des victimes, Jean-Michel Brinaert, conseiller de justice, explique que la prise en charge des victimes est très différente. « La problématique des violences au sein d'un couple est que la victime et l'auteur des faits vivent ensemble et qu'il



La Caravelle des droits des femmes, ici à Quaregnon, sera à Mons ce vendredi et à Ecaussinnes samedi. © D.R.

existe un lien affectif entre les personnes, contrairement, par exemple, à un accident de la route. Cela entraîne des conséquences différentes dans différents domaines, tels que la question de la garde des enfants. Il importe, quand on traite ces cas, que l'on ait une approche glo-

Vie féminine pointe la culpabilisation et le jugement souvent subis par les victimes

bale et que l'on évite le phénomène de la "victimisation secondaire".

En la matière, Vie féminine pointe la culpabilisation et le jugement souvent subis par les victimes de la part d'institutions censées les aider : police, justice... Dans le cadre d'une recherche-action menée avec des

victimes de violence conjugale, derrière l'ambivalence des victimes qui font des allers et retours vers le domicile conjugal, retirent leur plainte ou élaborent des discours contradictoires, le mouvement repère des actes de résistance, des prises de conscience progressives et des stratégies actives qui leur permettent de survivre dans un milieu violent et de renforcer leur sécurité et celle de leurs enfants. « L'échange d'expériences crée une solidarité entre les femmes et valorise les stratégies individuelles de protection », estime Gertraud Langwiesner, adjointe régionale du mouvement. Des résultats de la recherche-action, Vie féminine tire argument pour demander qu'il en découle certaines priorités politiques incontournables. ■

CAROLINE DUNSKI

LES CHIFFRES

Près de 9 % des affaires de violence conjugale ont été enregistrées à Charleroi en 2012.

49.465

C'est le nombre d'affaires de violence conjugale enregistrées, en 2012, par les parquets correctionnels de Belgique. Ce qui représente 7,20 % des nouvelles affaires enregistrées par les parquets du royaume.

4.414

C'est le nombre de cas de violence conjugale enregistrés en 2012 dans l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Ils représentent près de 9 % des cas enregistrés

dans l'ensemble de la Belgique sur cette période. Ces chiffres placent Charleroi en deuxième position au-dessus d'Anvers (7,65 %) et en dessous de Bruxelles (10,92 %).

557

C'est le nombre de cas enregistrés dans l'arrondissement judiciaire de Mons. Ils pèsent pour 1,13 % dans le total national.

380

C'est le nombre de cas de violence conjugale enregistrés dans l'arrondissement de Tournai, soit 0,77 % du total belge.

diagonale 1.900 marcheurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse pour remercier l'Unesco

Quel est le point commun entre les villages de Tarcienne, Gerpennes, Cour-sur-Heure ou encore par exemple Fosses-la-Ville, outre les verts pâturages qui souvent là-bas dodelinent sur la ligne d'horizon entre un noyau d'habitats, une ferme, une villa quatre façades et encore une ferme ? Ils marchent, pardi. Autrement dit, pour les non-initiés, une fois l'an, leurs habitants se donnent rendez-vous en uniformes traditionnels

pour cheminer sous le ronflement des tambours en des bataillons joyeux.

On marche à Gerpennes lors de la Sainte-Rolende, on marche à Jumet lors de la Madeleine, on marche à Thuin lors de la Saint-Roch. On marche au sens folklorique du terme de mai à octobre dans toute cette portion territoriale entre la Sambre et la Meuse. Plusieurs milliers de personnes forment les rangs des participants. Ce qui fait

de ces événements un véritable phénomène social que l'Unesco, en décembre dernier, décidait d'ailleurs d'inscrire sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. « Chaque marche de l'Entre-Sambre-et-Meuse a ses propres traditions, ses coutumes, ses règles et ses spécificités, peut-on lire dans une brochure publiée sur le sujet par le Groupe d'action locale (GAL) de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Mais elles ont aussi des

points communs : la dévotion à un saint protecteur, la passion des marcheurs, la ferveur villageoise... »

Jouir de la reconnaissance de l'Unesco, cela se fête indéniablement. Depuis décembre, on a trinqué çà et là dans l'Entre-Sambre-et-Meuse en direction de Paris où les membres du prestigieux comité s'étaient comme un seul homme prononcé en faveur de l'inscription. Mais aucune festivité n'avait en-

core été organisée en commun. La lacune sera comblée ce dimanche avec un grand rassemblement organisé à Gerpennes.

« Quelque 1.900 marcheurs et une centaine de drapeaux seront présents, détaille Marc Moreau, un des coordinateurs de l'événement. Ce qui représente 90 % des marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse et une belle occasion de fêter une dernière fois la reconnaissance à l'Unesco. » ■

MATHIEU COLINET

Le non-renouvellement du deuxième CDD (contrat à durée déterminée) de la coordinatrice du service d'aides familiales a mis le feu aux poudres. Les syndicats demandent à ce que l'institution veille à un encadrement correct : les douze aides familiales sont déjà débordées, inutile de leur en rajouter. Sur le principe, la demande ne pose aucun problème, selon le président. ■

DIDIER ALBIN

Vent d'unanimité sur l'éolien

LEUZE-EN-HAINAUT Le conseil s'oppose à de nouveaux parcs

A l'unanimité, le conseil communal s'oppose à la création de nouveaux parcs éoliens dans l'entité. A l'instar du MR, les deux autres formations politiques (CDH / PS) siégeant dans l'hémicycle leuzois se montrent clairement défavorables à l'implantation de nouveaux parcs éoliens sur le territoire de l'entité où ont déjà fleuri, il est vrai, une quinzaine de pylônes produisant de l'électricité verte.

Tout en saluant la volonté du gouvernement wallon de mettre fin à la prolifération anarchique des éoliennes au travers d'un cadre de référence limitant les projets de cette nature, le bourgmestre Christian Brotcorne et chef de file du groupe Idées

(CDH) s'est réjoui du large consensus dont a fait preuve le conseil communal après avoir longuement débattu de cette problématique.

« A Leuze, l'effet d'encercllement et le seuil de tolérance pour la population sont déjà bien atteints, de même que celui de la covisibilité », commente le mayor.

« Nous ne pouvons rester insensibles aux doléances de certains riverains qui font état de nuisances dues au bruit, à l'effet thromboscopique ainsi qu'à l'altération des paysages », fait comprendre Christian Brotcorne.

Dans l'avis motivé qui sera transmis par courrier à la Région

Wallonne, les mandataires de la cité bonnetière excluent, à l'unanimité, d'accepter des sites éoliens supplémentaires, notamment sur les villages de Chapelle-à-Wattines et Willaupuis qui pourraient accueillir chacun une éolienne. Ils demandent à ce que l'effort pour le lot 1 (cinq mâts) soit prioritairement envisagé dans d'autres zones visuellement moins saturées de Wallonie Picarde.

Quant aux projets d'extension des parcs existants initiés par Windvision, Ideta et d'autres opérateurs, les élus souhaitent que les demandes respectent à la virgule près le futur décret éolien. ■

Br.De.

Théâtre au Vert a gain de cause

SILLY La suppression de subsides par la ministre Laanan suspendue

Le Conseil d'Etat vient de suspendre la décision prise en mars dernier par la ministre de la Culture Fadila Laanan (PS) de mettre fin à la convention garantissant au festival Théâtre au Vert une subvention annuelle de 30.000 euros émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« L'équipe du festival se réjouit de cet arrêt qui couronne plus de six mois d'efforts consacrés à démontrer que le choix de la non-reconduction décidée par la ministre était injuste et injustifié », commentent les organisateurs.

« Le verdict du Conseil d'Etat est d'autant plus réjouissant qu'il se fonde sur les principaux arguments invoqués par l'avocat de l'ASBL Théâtre au Vert lors de

sa plaidoirie devant la haute juridiction », constate Christian Leclercq, le bourgmestre de Silly et président du festival programmé chaque été dans l'entité.

A savoir le préjudice difficilement réparable et la faiblesse de la motivation de l'acte ayant conduit l'équipe organisatrice à introduire un recours auprès du Conseil d'Etat : « En perdant un tiers des subsides, c'était la mort assurée du festival de Thoricourt ! »

Christian Leclercq voit dans cette décision de justice une victoire morale pour les organisateurs mais aussi pour les artistes et les spectateurs. Dans un bel élan de solidarité, ces derniers se

sont mobilisés en apportant leur soutien à une pétition qui, à ce jour, a recueilli plus de 1.200 signatures sur le site officiel du festival de Silly.

Est-ce à dire pour autant que l'édition 2014 de Théâtre au Vert est sauvée ? Son président refuse de vendre la peau de l'ours... « Cette mesure de suspension fait que la ministre pourrait revoir sa position en procédant à un avenant pour le festival de l'an prochain. »

La balle est désormais dans le camp de Fadila Laanan avec laquelle les organisateurs espèrent trouver un compromis susceptible de satisfaire les deux parties. ■

BRUNO DEHENEFFE